



CAPL n° 2 du 30/06/2014

Demande de révision de l'évaluation des Contrôleurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

A la DGFIP, le refus de la démarche stratégique et des suppressions d'emplois mobilise l'ensemble des agents. Le discours officiel autour de l'importance de la DGFIP ne masque pas la réalité de services où les coupes budgétaires aboutissent aujourd'hui à ne plus savoir comment les faire fonctionner, et conduisent à une réelle souffrance au travail.

Le plan social imposé par les responsables politiques à notre direction est dans la droite ligne de ceux des années précédentes et accroît encore l'instabilité et l'insécurité des missions dévolues à nos services. Ce sont notamment les usagers, citoyens et entreprises, qui pâtissent des diminutions répétitives d'effectifs et de moyens de nos administrations car elles se traduisent dans les faits par une mauvaise utilisation des fonds publics, des insuffisances dans la qualité de la gestion publique, dans les missions de contrôle et génèrent au final, une baisse des recettes de l'Etat.

Le Gouvernement affiche vouloir lutter contre toutes les formes de fraude, qu'elles soient fiscales, économiques, environnementales, mais la réalité est toute autre et c'est l'abandon du contrôle qui est en cours dans les administrations et les ministères de Bercy. Cette politique d'abandon de la place de l'Etat dans sa capacité de contrôle ne peut continuer. Le seul argument d'un affichage de la réduction des dépenses publiques ne peut justifier ces diminutions drastiques.

La CGT ne cessera de rappeler que les agents de la DGFIP ont prouvé par le passé leur capacité commune à œuvrer à la stabilité, à l'efficacité des finances publiques, à la justice fiscale, à la protection et au développement de l'emploi et des activités industrielles et de nos concitoyens. Nous parlons ici de missions régaliennes, de missions essentielles au maintien et même au renforcement du lien et de la cohésion sociale, qui doivent être assurées par l'Etat au service de tous. Les fonctionnaires de Bercy savent et revendiquent qu'ils ont toute leur place dans l'appareil d'Etat, ils sont attachés à leurs missions et ils ne se résoudront pas à sacrifier leurs emplois et les droits et garanties qui régissent leur parcours professionnel.

Concernant la CAPL qui nous occupe aujourd'hui, c'est le deuxième exercice de cette nature avec le remplacement de la notation par l'entretien professionnel. Nous rappelons que la CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

Dans un contexte de mise en place de l'IFSEEP (Indemnité de Fonctions, Sujétion, Expertise et Engagement Professionnel), la CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

La CGT Finances Publiques rappelle également que la procédure du recours hiérarchique mise en œuvre cette année n'est pas acceptable :

- elle dépossède les CAP de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire;
- elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un agent à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne.
- elle décourage de nombreux agents à faire valoir leur droit à la révision de l'évaluation professionnelle.

Nous demandons donc la suppression du recours hiérarchique.

Nous vous demandons communication des personnes ayant formulé un recours hiérarchique, une demande d'audience et si elles ont obtenu satisfaction.

Nous souhaiterions également que tous les éléments statistiques qui ont concouru à l'attribution de réduction d'ancienneté des agents de la DRFIP du Nord nous soient transmis :

- le nombre d'agents notés en échelons variables et terminaux, la dotation des réductions de 2 mois et d'1 mois par la DGFIP pour la direction, le volume d'attribution aux agents de ces réductions.

- nous demandons également la communication dans le cadre de cette CAP des 3 dernières années de notation qui permet d'avoir une vision d'ensemble du dossier de l'agent. Avoir seulement les deux dernières notations est restrictif.

La CGT Finances Publiques dénonce une fois encore le manque de transparence des commissions d'harmonisation et l'absence totale d'information quant à la répartition des dotations sur site et par service.

Sur le nombre de recours en catégorie B, nous constatons une baisse du nombre de dossiers, due en partie à la complexité du mode de saisine.

Vous nous avez annoncé la réserve pour la CAPL constituée de 12 réductions d'1 mois et 4 réductions de 2 mois. Nous souhaitons que cette réserve soit épuisée à l'issue de la CAPL.